

L'INSCRIPTION SABÉENNE RÉS 4782

*François Bron**

Cette inscription est gravée sur l'un des quatre piliers monolithes qui subsistent d'un temple situé dans la partie sud de la zone irriguée de Mârib, près du lieu-dit al-Mirwaṭ. La photographie en a été publiée récemment¹, mais l'inscription avait été éditée il y a cinquante ans par M. Höfner d'après une copie de Glaser (Gl 621)². Voici le texte de l'inscription et la traduction de M. Höfner:

*wl / yhbṭn / l'lh
fḥdm / wmqdmn / bdltn
wršyn / lyṭbn / b'cm / š'bn*

"Und er möge darbringen dem Gott
einen Schenkel und zwei Füße als Ersatz
und Geschenk, damit er zurückkehre mit dem Stamm".

Le commentaire se limite au renvoi, en note, à quelques racines arabes: ainsi la forme *yhbṭn* serait un causatif de la racine BHT; l'absence du H médian serait due soit à une erreur du lapicide, soit à une évolution phonétique *h > w / y*. La forme *yṭbn* proviendrait de la racine TWB. Depuis lors, cette traduction a été acceptée pour l'essentiel, même si divers auteurs lui ont apporté de légères retouches.

Dix ans plus tard, A.F.L. Beeston propose d'interpréter cette inscription dans le cadre de la chasse rituelle pratiquée dans le Yémen préislamique³. Il suggère de traduire *mqdmn* par "deux épaules" plutôt que "deux pieds", et pense que la nature même des offrandes apportées par le dédicant anonyme indique qu'il s'agit d'un chasseur au retour d'une chasse rituelle. Pour se purifier de la souillure contractée en tuant un animal sacré, le chasseur, avant de pouvoir réintégrer la tribu, devait consacrer à la divinité certains morceaux de l'animal tué. Le temple situé à l'extérieur de la ville, au

pied des montagnes, était le lieu idéal pour accomplir une telle cérémonie.

Cette interprétation de RÉS 4782 en rapport avec la chasse a été adoptée successivement par A. Jamme⁴, R.B. Serjeant⁵, J. Ryckmans⁶ et W.W. Müller⁷. Seule M. Höfner a marqué une certaine réserve⁸. À l'appui de la thèse de Beeston, Serjeant rappelle qu'au Ḥaḍramawt, *muqḍum* désigne les côtes antérieures d'un animal, près de l'épaule, et qu'aujourd'hui encore les mêmes morceaux sont offerts au *maṣṣab* après la chasse.

Plus récemment, Beeston a proposé une explication plus élégante du verbe *yhbṭn*, en comparant l'arabe *baṭṭa*, *'abaṭṭa*, "étendre, disposer (des tapis, des marchandises)"⁹.

Cependant, il faut reconnaître que l'interprétation générale de Beeston demeure une hypothèse, plausible en soi, mais que rien dans le texte ne vient corroborer expressément. Elle se fonde sur la traduction de M. Höfner, que les progrès de nos connaissances ne permettent plus, croyons-nous, d'accepter sans discussion. La difficulté réside dans les deux mots *bdln wršyn*: il peut paraître surprenant de les comprendre comme une sorte d'attribut du complément d'objet *fḥḍm wmqḍmn*, à l'état absolu, alors qu'ils sont eux-mêmes à l'état emphatique. En outre, la racine BDL n'est attestée en sūdarabique que dans le substantif *bdln*, "maladie" (CIH 535/9). Enfin, il est de plus en plus clair que tous les usages de la racine RŠW sont en rapport avec la fonction de *ršw*¹⁰, catégorie de prêtres dont certains jouaient le rôle d'éponymes¹¹. En particulier, dans des formules de datation, on a tantôt la forme *ršwt*, "éponymie", e.g. *bwrḥ ḡDnm ḡršwt Wdd'1* (CIH 555/8-9), "au mois de D. de l'éponymie de W." (cf. aussi Ja 540/4, Y.81.C.O/1/3-4), tantôt *ršw/ršy*, "éponyme": *gb'n wrḥhw wršwhw ḡNylm ḡḥrf Nš'krb* (Schm-Ḥuraiba 1/3), "cession de propriété dont le mois et l'éponyme (sont) N. de l'année de N."; *zhr qdm wrḥhw wršwhw wrḥ 'ṭtr* (Ghul-Mārib 2/4 inédit), "document précédent dont le mois et l'éponyme (sont) le mois de '."; *'1m wrḥhw wršyhw wrḥ ḡḥrf M' [dkrb* (Robin - digue de Mārib 1/2), "acte dont le mois et l'éponyme (sont) le mois de (vacat) de l'année de M.". On voit que *ršw* et *ršy* sont des doublets aux emplois exactement parallèles. C'est le même mot qu'on retrouve dans RÉS 4782, où il est sujet de *yṭbn*, qu'il vaut mieux comprendre, avec le *Dictionnaire sabéen*, comme un imparfait du verbe *wṭb* au sens de "prendre sa place dans la communauté" ou, peut-être, simplement, de "siéger". À l'appui de cette interprétation, on invoquera une inscription minéenne de Barāqiš, où la phrase *wlyṭb 'ms ršwn 'mm* (M 168 -

RÉS 2948 B/2) ne peut guère se traduire autrement que par "que le prêtre siège avec elle (la tribu?) durant une année"¹². Quant à *bdlt**n*, après le verbe *yhb**t**n*, on l'analysera comme un complément de lieu introduit par la préposition *b-*. Le substantif *dlt* n'est pas attesté jusqu'ici en sudarabique; on le rapprochera de l'hébreu *delet*, "porte", ougaritique *dlt*¹³, phénicien *dl* (KAI 37 A/6), pluriel *dlht* (KAI 18/3, 122/2). L'état emphatique s'explique, puisque *dlt**n* désigne la porte du temple devant lequel est dressé le pilier qui porte l'inscription.

On traduira donc comme suit RÉ S 4782: "Que l'on dispose pour le dieu une cuisse et deux épaules à la porte, et que le prêtre éponyme siège avec la tribu".

* C.N.R.S. - Paris.

- 1 ABADY, 1 (1982), pl. 34 a et c.
- 2 M. Höfner, *Die Inschriften aus Glasers Tagebuch XI (Mārib)*: WZKM, 45 (1938), 7-37: cf. 23.
- 3 A.F.L. Beeston, *The Ritual Hunt - A Study in Old South Arabian Religious Practice: Le Muséon*, 61 (1948), 183-96: cf. 193-95.
- 4 A. Jamme, *L'inscription hadramoutique Ingrams 1 et la chasse rituelle sud-arabe: Le Muséon*, 69 (1956), 99-108: cf. 104-107. Cependant, pour cet auteur, il s'agit d'une chasse profane. Sa traduction, malgré quelques étymologies divergentes, rejoint finalement celle de M. Höfner.
- 5 R.B. Serjeant, *The South Arabian Hunt*, London 1976, 30-31.
- 6 J. Ryckmans, *La chasse rituelle dans l'Arabie du Sud ancienne*, dans *al-Bahit. Festschrift J. Henninger*, St. Augustin-bei-Bonn, 259-308, cf. 264-66.
- 7 W.W. Müller, *Altsüdarabische Rituale und Beschwörungen*, dans O. Kaiser (hrsg.), *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments*, II/3, Gütersloh 1988, 438-52, cf. 446-47.
- 8 H. Gese-M. Höfner-K. Rudolph, *Die Religionen Altsyriens, Altarabiens und der Mandäer*, Stuttgart 1970, 332, n. 229.
- 9 A.F.L. Beeston: *Le Muséon*, 89 (1976), 410-11.
- 10 Mis à part RÉ S 4782, la seule exception signalée par le *Dictionnaire sabéen* est un verbe *ršw* (CIH 607/4), "faire donation (?)". D'après le contexte, il peut tout aussi bien s'agir d'un nom à l'état construit dans une formule de datation.
- 11 Cf. déjà K. Conti Rossini, *Chrestomathia arabica meridionalis epigraphica*, Roma 1931, 245, et A.F.L. Beeston, *Epigraphic South Arabian Calendars and Datings*, London 1956, 31. Voir aussi F. Bron, *À propos de l'éponymie qatabanite*, dans *Sayhadica, Recherches...offertes...au prof. A.F.L. Beeston*, Paris 1987, 21-28.
- 12 Cf. déjà *Sayhadica*, 25.

-
- ¹³ RS 17.25/10, cf. P. Bordreuil, *Charges et fonctions en Syrie-Palestine d'après quelques sceaux ouest-sémitiques du second et du premier millénaire* : CRAI, 1986, 290-308, cf. 292-98.